

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6249 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6200 AFIN DE D'AGRANDIR LA ZONE 20-M À MÊME LA ZONE 19-H

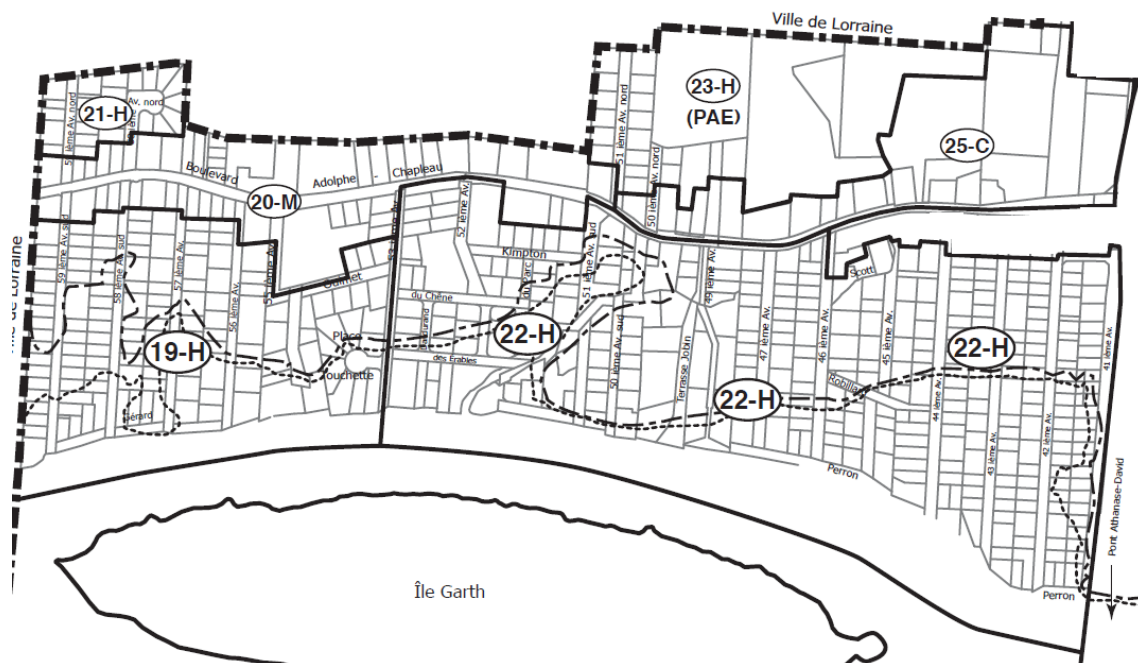
AVIS PUBLIC est donné :

QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 12 décembre 2016, le conseil municipal a adopté, à sa séance du 12 décembre 2016, le second projet de règlement numéro 6249, amendement le règlement de zonage numéro 6200 ;

QUE le second projet de règlement numéro 6249 a comme objectif d'agrandir la zone 20-M à même la zone 19-H;

QUE ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

QU'UNE telle demande peut provenir des zones visées : 19-H, 20-M, 21-H, 22-H, 23-H, 25-C;



QUE pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la Ville de Bois-des-Filion au plus tard le **13 janvier 2017**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Ville;

QUE toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 6249 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE ce second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures normales de bureau ;

Fait à Bois-des-Filion, ce 21 décembre 2016